MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1355 7 juin 2013

SOMMAIRE

Art of Insurance S.A. 65029
BW Services Luxembourg 65013
Calypso Fuchs Invest 65028
Canadian Inter-Trust Equities S.à r.l. 65028
Carbolux S.A. 65026
Carbolux S.A. 65025
Carbolux S.A. 65026
Cars cleaning - Home Design Solutions 65021
Cassini S.à r.l. 65028
CH57 S.A. 65027
Christine Investissements S.A. 65027
CMC Holding Sàrl 65027
Codafra S.à r.l. 65027
COF 65026
Crop's & Partners 65016
Crystal Amaranth S.à r.l. 64998
Defa Industrial Group S.A. 64998
Defa International S.A. 65025
Demeures en Var S.à r.l. 65029
Doltan Investment S.A. 65029
Emma Advance S.A. 65021
Esmerald Partners I S.A. 65028
ETF - EUROVIA TRAVAUX FERROVIAIRES Luxembourg S.A. 65039
ETF Luxembourg 65039
ET SI, s.à r.l. 65021
Felsberg Holding S.A.H. 64994
Financière et Immobilière S.A. 65014
FinLux S.à r.l. 65013
Five and Fifth 64994
Frama G.m.b.H. 65014
France Finance S.A. 65016
Garten- und Landschaftsbau GeBrüder Schmitt S.à r.l. 65016
Germont Investments S.à r.l. 65021
Glenn Arrow II Aberdeen S.à r.l. 65022
Global Palaces Investors S.à r.l. 65038
G.M.N.G. International B.V. 65016
Gonzalez Byass & Co. Ltd. S.A. 65023
Gonzalez Byass & Co. Ltd. S.A. 65023
Green Consult Luxembourg S.A. 65040
Green Mile S.A. 65040
Guardian Financial Company S.à r.l. 65038
Günther Langer S.à r.l. 65033
Hari S. à r.l. 65040
Haustüren und Fenster Design S.à r.l. 65033
Haustüren und Fenster Design S.à r.l. 65034
HeldoLux Construction s.à r.l. 65033
Henderson Diversified Income (Luxembourg) S.à r.l. 65034
Hypothekenbank Frankfurt International S.A. 65040
LF Hotels Acquico IV SCS 65016
McWane Luxembourg Technology, S.à r.l. 65034
MGJL Sub Co 3 (Lux) S.à r.l. 65031
Nokia International Holdings 65023
Saint Leonard S.à r.l. 64994
Tectum S.C.I. 65030
Trius S.A. 64998
Ytter Design 65014

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Felsberg Holding S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 25.190.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013051304/9.

(130063198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

Five and Fifth, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 141.048.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013051303/9.

(130063285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

Saint Leonard S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 175.944.

—

In the year two thousand and thirteenth, on the third day of April,

Before Maître Roger Arrensdorff, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

- Mr. Tommaso PUGLIESE, born on 15 July 1943 in Gerocarne (Italy), and residing in Via Fontana Vecchia, 23, Vibo Valentia (VV) (Italy),

- Mr. Giuseppe PUGLIESE, born on 16 December 1987 in Catanzaro (Italy), and residing in Via Fontana Vecchia, 23, Vibo Valentia (VV) (Italy),

- Mrs Alessandra PUGLIESE, born on 25 April 1979 in Vibo Valentia (Italy), and residing in Viale De Gasperi A., 82, Vibo Valentia (Italy),

- Mrs Valentina PUGLIESE, born on 11 October 1977 in Vibo Valentia (Italy), and residing in Via Nomentana Nuova 91, Rome (Italy),

- Mrs Maria Lucia PUGLIESE, born on 24 March 1976 in Camposanpiero (Italy), and residing in Vibo Valentia (VV) (Italy),

(the "Shareholder"),

hereby represented by Mirko LA ROCCA, private employee, with professional address in L-2449 Luxembourg, 30 boulevard Royal, by virtue of several proxies given under private seal,

which, initialed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to:

I. state that appearing party are the Shareholders of SAINT LEONARD S.à r.l., a private limited liability company ("Société à responsabilité limitée"), having its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 175.944, incorporated by a deed received by Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing in Luxembourg on March 8, 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company").

II. record the following resolutions which have been taken in the best corporate interest of the Company, according to the agenda below:

Agenda

1. Increase of the corporate capital of the Company by an amount of EUR 15,000,000.- (fifteen millions five hundred thousand euros) by the issue of 150,000 (one hundred fifty thousand) shares (the "Shares") with a par value of EUR 100.- (one hundred euros) each;

2. Subscription and payment of all additional Shares of the Company by the Shareholders by a contribution in kind of the shares of SAN LEONARDO S.R.L., a company under the italian laws, with the registered office at Vibo Valentia (VV) Strada Statale 18KM 434 SNC cap 89900;

3. Amendment of article 5.1 of the articles of association in order to reflect the corporate capital increase; and

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

4. Other business.

First resolution

The Shareholders decided to increase the corporate capital of the Company by an amount of EUR 15,000,000.- (fifteen millions five hundred thousand euros) so as to bring it from its present amount of EUR 20,000.- (twenty thousand euros) to the amount of EUR 15,020,000.- (fifteen millions twenty thousand euros).

Second resolution

The Shareholders decided to issue 150,000 (one hundred fifty thousand) Shares with a par value of EUR 100.- (one hundred euros) each.

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

There now appeared Mr. Mirko LA ROCCA, acting in his capacity as duly appointed special attorney of the Shareholderd by virtue of a several proxies which will remain attached to the present deed.

- Mr. Tommaso PUGLIESE declared to subscribe for and fully pay 76,500 (seventy-six thousand five hundred) Shares with a par value of EUR 100.- (one hundred euros) each, for a total amount of EUR 7,650,000.- (seven millions six hundred fifty thousand euros);

by the contribution in kind of 23,337.60 (twenty-three thousand three hundred thirty-seven comma sixty) shares of SAN LEONARDO S.R.L., a company under the italian laws, with registered office at Vibo Valentia (VV) Strada Statale 18 km 434 SNC cap 89900, registered with the repertorio economico amministrativo of Vibo Valentia under the number 148172 (fiscal number 02036140792) (the "Contribution").

- Mr. Giuseppe PUGLIESE declared to subscribe for and fully pay 18,375 (eighteen thousand three hundred seventy-five) Shares with a par value of EUR 100.- (one hundred euros) each, for a total amount of EUR 1,837,500.- (one million eight hundred thirty-seven thousand five hundred euros);

by the contribution in kind of 5,605.60 (five thousand six hundred five comma sixty) shares of SAN LEONARDO S.R.L., prenamed (the "Contribution").

- Mrs Maria Lucia PUGLIESE declared to subscribe for and fully pay 18,375 (eighteen thousand three hundred seventy-five) Shares with a par value of EUR 100.- (one hundred euros) each, for a total amount of EUR 1,837,500.- (one million eight hundred thirty-seven thousand five hundred euros);

by the contribution in kind of 5,605.60 (five thousand six hundred five comma sixty) shares of SAN LEONARDO S.R.L., prenamed (the "Contribution").

- Mrs Valentina PUGLIESE declared to subscribe for and fully pay 18,375 (eighteen thousand three hundred seventy-five) Shares with a par value of EUR 100.- (one hundred euros) each, for a total amount of EUR 1,837,500.- (one million eight hundred thirty-seven thousand five hundred euros);

by the contribution in kind of 5,605.60 (five thousand six hundred five comma sixty) shares of SAN LEONARDO S.R.L., prenamed (the "Contribution").

- Mrs Alessandra PUGLIESE declared to subscribe for and fully pay 18,375 (eighteen thousand three hundred seventy-five) Shares with a par value of EUR 100.- (one hundred euros) each, for a total amount of EUR 1,837,500.- (one million eight hundred thirty-seven thousand five hundred euros);

by the contribution in kind of 5,605.60 (five thousand six hundred five comma sixty) shares of SAN LEONARDO S.R.L., prenamed (the "Contribution").

Description of the contribution

The appearing person stated that:

The contribution in kind consisted of the ownership of the Shares excluding any real estate asset, these Shares being valued by the manager of the Company at the amount of EUR 15,000,000.- (fifteen millions euros).

Evidence of the contribution's existence and value

Proof of the ownership and the value of the Shares has been given to the Company's manager by an extract of repertorio economico amministrativo of Vibo Valentia and such valuation has been confirmed by the manager of the Company.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution being fully carried out, the Sole Shareholder decides to amend article 5.1 of the articles of incorporation to read as follows:

5.1. "The share capital is fixed at fifteen million twenty thousand Euros (EUR 15,020,000.-) represented by one hundred fifty thousand two hundred (150,200) shares having a nominal value of one hundred each (100.-) (the "Shares")."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase have been estimated at about EUR 5,325.- (five thousand three hundred twenty-five Euros).

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trois avril,

Par devant Maître Roger Arrensorff, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

- Monsieur Tommaso PUGLIESE, né le 15 juillet 1943 à Gerocarne (Italie), et demeurant à Via Fontana Vecchia 23, Vibo Valentia (VV), (Italie),

- Monsieur Giuseppe PUGLIESE, né le 16 décembre 1987 à Catanzaro (Italie), et demeurant à Via Fontana Vecchia 23, Vibo Valentia (VV), (Italie),

- Madame Alessandra PUGLIESE, née le 25 avril 1979 à Vibo Valentia (Italie), et demeurant à Viale De Gasperi A. 82, Vibo Valentia, (Italie),

- Madame Valentina PUGLIESE, née le 11 octobre 1977 à Vibo Valentia (Italie) et demeurant à Via Nomentana Nuova 91, Rome, (Italie),

- Madame Maria Lucia PUGLIESE, née le 24 mars 1976 à Camposanpiero (Italie) et demeurant à Vibo Valentia (VV), (Italie),

ici représentés par M. Mirko LA ROCCA, employé privé, avec adresse professionnelle à L-2449 Luxembourg, 30 Boulevard Royal en vertu de plusieurs procurations donnée sous seing privé,

lesquelles procurations après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquels comparants, agissant ès-qualité, a déclaré et demandé au notaire:

I. d'acter que les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée SAINT LEONARD S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B175.944, constituée suivant acte reçu par Maître Roger ARRENSDORFF notaire de résidence à Luxembourg, le 8 mars 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après la «Société»).

II. enregistrer les résolutions suivantes qui ont été prises dans l'intérêt de la Société, conformément à l'agenda ci-dessous:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 15.000.000,- (quinze millions d'euros) par l'émission de 150.000 (cent cinquante mille) parts sociales (les «Parts») d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune;

2. Souscription et libération de toutes les nouvelles parts sociales par un apport en nature des parts sociales de la société SAN LEONARDO S.R.L., régie par les lois italiennes et ayant son siège à Vibo Valentia (VV) Strada Statale 18KM 434 SNC cap 89900;

4. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation du capital social de la Société planifiée; et

5. Divers.

Première résolution

Les Associés ont décidé d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de EUR 15.000.000,- (quinze millions d'euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 20.000,- (vingt mille euros) à un montant de EUR 15.020.000,- (quinze millions vingt mille euros).

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé d'émettre 150.000 (cent cinquante mille) Parts d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération

Est alors intervenu aux présentes Monsieur Mirko LA ROCCA, agissant en sa qualité de mandataire spécial des associés, en vertu de plusieurs procurations qui resteront annexées aux présentes.

- Monsieur Tommaso PUGLIESE déclare souscrire et payer en totalité 76.500 (soixante-seize mille cinq cent) Parts d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, pour un montant total de EUR 7.650.000,- (sept millions six cent cinquante mille euros);

par l'apport en nature de 23.337,60 (vingt-trois mille trois cent trente-sept virgule soixante) parts sociales de SAN LEONARDO S.R.L., une société régie par les lois italiennes,ayant son siège social à Vibo Valentia (VV) Strada Statale 18 km 434 SNC cap 89900, enregistrée au repertorio economico amministrativo de Vibo Valentia sous le numéro 148172 (numéro fiscal 02036140792) (la «Contribution»).

- Monsieur Giuseppe PUGLIESE déclare souscrire et payer en totalité 18.375 (dix-huit trois cent soixante-quinze) Parts d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, pour un montant total de EUR 1.837.500,- (un million huit cent trente-sept mille cinq cent euros);

par l'apport en nature de 5.605,60 (cinq mille six cents cinq virgule soixante) parts sociales de la société SAN LEONARDO S.R.L., susdite (la «Contribution»).

- Madame Maria Lucia PUGLIESE déclare souscrire et payer en totalité 18.375 (dix-huit trois cent soixante-quinze) Parts d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, pour un montant total de EUR 1.837.500,- (un million huit cent trente-sept mille cinq cent euros);

par l'apport en nature de 5.605,60 (cinq mille six cents cinq virgule soixante) parts sociales de la société SAN LEONARDO S.R.L., susdite (la «Contribution»).

- Madame Valentina PUGLIESE déclare souscrire et payer en totalité 18.375 (dix-huit trois cent soixante-quinze) Parts d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, pour un montant total de EUR 1.837.500,- (un million huit cent trente-sept mille cinq cent euros);

par l'apport en nature de 5.605,60 (cinq mille six cents cinq virgule soixante) parts sociales de la société SAN LEONARDO S.R.L., susdite (la «Contribution»).

- Madame Alessandra PUGLIESE déclare souscrire et payer en totalité 18.375 (dix-huit trois cent soixante-quinze) Parts d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, pour un montant total de EUR 1.837.500,- (un million huit cent trente-sept mille cinq cent euros);

par l'apport en nature de 5.605,60 (cinq mille six cents cinq virgule soixante) parts sociales de la société SAN LEONARDO S.R.L., susdite (la «Contribution»).

Description de la contribution

Les comparants ont déclaré que:

L'apport en nature consiste en la propriété de Parts sociales excluant tout actif immobilier, ces Parts étant évalués par la gérance de la Société à un montant de EUR 15.000.000,- (quinze millions d'euros).

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de la propriété et de la valeur des Droits a été donnée au gérant de la Société par un extrait du repertorio economico amministrativo de Vibo Valentia et cette évaluation a été confirmée par le gérant de la Société.

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et des résolutions qui ont précédé, l'apport ayant été accompli, l'Associé Unique a décidé de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société comme suit:

5.1. «Le capital social est fixé à quinze millions vingt mille Euros (15.020.000,- EUR) représenté par cent cinquante mille deux cents (150.200) parts sociales, d'une valeur nominale de cent Euro chacune (100,-EUR) (les «Parts Sociales»).»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ EUR 5.325,- (cinq mille trois cent vingt-cinq euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune demande supplémentaire de discussion n'ayant lieu, le président lève la séance.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande de la partie comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu de la partie comparante, connue du notaire par son prénom, nom, état civil et domicile, ladite partie comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: LA ROCCA, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 avril 2013. Relation: LAC / 2013 / 16077. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

Référence de publication: 2013048169/208.

(130058895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

Defa Industrial Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 117.347.

—

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
LWM
Mandataire

Référence de publication: 2013051248/12.

(130063141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

Crystal Amaranth S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 1, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 155.252.

—

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013051193/9.

(130063001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

Trius S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 176.684.

—

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the tenth day of April.

Before the undersigned Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CVC European Equity V Limited, a limited company governed by the laws of Jersey and having its registered office at 22-24 Seale Street, St. Helier, JE2 3QG, Jersey, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 99031,

duly represented by Mrs Caroline Ronfort, having her professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 10 April 2013;

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing parties have requested the notary to document the deed of incorporation of a société anonyme, which they wish to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

A. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. Name. There hereby exists among the current owners of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société anonyme under the name of "Trius S.A." (the "Company").

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 2. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 3. Purpose.

3.1 The Company's purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities in the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

3.2 The Company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and

- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

3.3 The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may in particular:

- raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature;

- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and

- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities and manage such entities.

Art. 4. Registered office.

4.1 The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of directors.

4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors.

B. Share capital - Shares - Register of shares - Ownership and Transfer of shares

Art. 5. Share capital.

5.1 Issued share capital

5.1.1 The Company's issued share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) consisting of three million one hundred thousand (3,100,000) shares having a par value of one cent euro (EUR 0.01) each.

5.1.2 Under the terms and conditions provided by law, the Company's issued share capital may be increased by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.1.3 Any new shares to be paid for in cash will be offered by preference to the existing shareholder(s). In case of plurality of shareholders, such shares will be offered to the shareholders in proportion to the number of shares held by them in the Company's share capital. The board of directors shall determine the period of time during which such preferential subscription right may be exercised. This period may not be less than thirty (30) days from the date of dispatch of a registered letter sent to the shareholder(s), announcing the opening of the subscription..

5.1.4 Under the terms and conditions provided by law, the Company's issued share capital may be reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same par value.

6.2 The Company may have one or several shareholders.

6.3 A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the Company's share capital.

6.4 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

6.5 The Company may, to the extent and under the terms and conditions provided by law, repurchase or redeem its own shares.

6.6 The Company's shares are in registered form and may not be converted into shares in bearer form.

Art. 7. Register of shares.

7.1 A register of shares will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shares will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, the indication of the payments made on the shares, any transfer of shares and the dates thereof pursuant to article 8.4 of these articles of association as well as any security rights granted on shares.

7.2 Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

Art. 8. Ownership and Transfer of shares.

8.1 Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shares. Certificates of these recordings might be issued and signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole director, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of such share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

8.3 The shares are freely transferable, subject to the terms and conditions of the law.

8.4 Any transfer of shares will become effective towards the Company and third parties either through the recording of a declaration of transfer into the register of shares, signed and dated by the transferor and the transferee or their representatives, or upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, pursuant to which any director may record such transfer in the register of shares.

8.5 The Company, through any of its directors, may also accept and enter into the register of shares any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

C. General Meeting of shareholders

Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders.

9.1 The shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

9.2 If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole shareholder".

9.3 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

Art. 10. Convening general meetings of shareholders.

10.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of directors or by the statutory auditor(s), if any, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

10.2 The general meeting of shareholders must be convened by the board of directors or by the statutory auditor(s), if any, as the case may be, upon request in writing indicating the agenda, addressed to the board of directors or to the statutory auditor(s) by one or several shareholders representing in the aggregate at least ten per cent (10%) of the Company's issued share capital. In this case, the general meeting of shareholders must be convened by the board of directors or by the statutory auditor(s) in order to be held within a period of one (1) month from receipt of such request at such place and on such date as specified in the convening notice of the meeting.

10.3 An annual general meeting of shareholders must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting, on June 20 th at 2.00 p.m.. If such day is a legal holiday, the annual general meeting of shareholders must be held on the next following business day. The board of directors or the statutory auditor(s), as the case may be, must convene the annual general meeting of shareholders within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

10.4 The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

10.5 One or several shareholders, representing in the aggregate at least ten per cent (10%) of the Company's issued share capital, may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be sent to the Company's registered office by registered letter at least five (5) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.6 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

Art. 11. Conduct of general meetings of shareholders.

11.1 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the board of directors. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

11.2 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

11.3 Quorum

No quorum shall be required for the general meeting of shareholders to validly act and deliberate, unless otherwise required by law or by these articles of association.

11.4 Vote

11.4.1 Each share entitles to one (1) vote, subject to the provisions of the law.

11.4.2 Unless otherwise required by law or by these articles of association, resolutions at a general meeting of shareholders duly convened will be adopted at a simple majority of the votes validly cast, regardless of the portion of capital represented. Abstention and nil votes will not be taken into account.

11.5 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.

11.6 Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.

11.7 The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

Art. 12. Amendment of the articles of association. An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the Shareholders present or represented.

However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Art. 13. Adjourning general meetings of shareholders. Subject to the terms and conditions of the law, the board of directors may adjourn any general meeting of shareholders already commenced, including any general meeting convened in order to resolve on an amendment of the articles of association, to four (4) weeks. The board of directors must adjourn any general meeting of shareholders already commenced if so required by one or several shareholders representing in the aggregate at least twenty per cent (20%) of the Company's issued share capital. By such an adjournment of a general meeting of shareholders already commenced, any resolution already adopted in such meeting will be cancelled.

Art. 14. Minutes of general meetings of shareholders.

14.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.

14.2 The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

14.3 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole director, as the case may be.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

D. Management

Art. 15. Powers of the board of directors.

15.1 The Company shall be managed by a board of directors, who need not be shareholders of the Company.

15.2 If it is noted at a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder, the Company may be managed by a sole director until the general meeting of shareholders following the Company's awareness that several shareholders exist. In such case and to the extent applicable and where the term "sole director" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of directors" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole director".

15.3 The board of directors is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

15.4 In accordance with article 60 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended, the Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several members of the board of directors or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of directors.

15.5 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any person acting alone or jointly with others as agent of the Company.

Art. 16. Composition of the board of directors.

16.1 The board of directors is composed of at least three (3) members, without prejudice to article 15.2 of these articles of association.

16.2 The board of directors must choose from among its members a chairman of the board of directors. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the board of directors.

Art. 17. Election and Removal of directors and Term of the office.

17.1 Directors shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their remuneration and term of the office.

17.2 If a legal entity is elected director of the Company, such legal entity must designate an individual as permanent representative who shall execute this role in the name and for the account of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints a successor at the same time. An individual may only be a permanent representative of one (1) director and may not be a director at the same time.

17.3 Any director may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

17.4 The term of the office of a director may not exceed six (6) years and any director shall hold office until its/his/her successor is elected. Any director may also be re-elected for successive terms.

Art. 18. Vacancy in the office of a director.

18.1 If a vacancy in the office of a member of the board of directors because of death, legal incapacity, bankruptcy, retirement or otherwise occurs, such vacancy may be filled, on a temporary basis, by the remaining board members until the next general meeting of shareholders, which shall resolve on a permanent appointment, as deemed suitable.

18.2 If, in case of plurality of shareholders, the total number of members of the board of directors falls below three (3), as the case may be, such vacancy must be filled without undue delay either by the general meeting of shareholders or, on a temporary basis, by the remaining board members until the next general meeting of shareholders, which shall resolve on the permanent appointment.

18.3 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole director, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 19. Convening meetings of the board of directors.

19.1 The board of directors shall meet upon call by the chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

19.2 Written notice of any meeting of the board of directors must be given to the directors twenty-four (24) hours at least in advance of the time and date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each director in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of directors are present or represented at a meeting of the board of directors or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 20. Conduct of meetings of the board of directors.

20.1 The chairman of the board of directors shall preside at all meeting of the board of directors. In his/her/its absence, the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore.

20.2 Quorum

The board of directors can act and deliberate validly only if at least half of its members are present or represented at a meeting of the board of directors.

20.3 Vote

Resolutions are adopted with the approval of a majority of the members present or represented at a meeting of the board of directors. The chairman shall not have a casting vote.

20.4 Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing any other director as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any director may represent one or several of his/her/its colleagues but not all.

20.5 Any director who participates in a meeting of the board of directors by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such director's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of directors held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

20.6 The board of directors may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of directors duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all directors on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

20.7 Save as otherwise provided by law, any director who has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction submitted to the approval of the board of directors which conflicts with the Company's interest, must inform the board of directors of such conflict of interest and must have his/her/its declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant director may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Any such conflict of interest must be reported to the next general meeting of shareholders prior to taking any resolution on any other item. Where the Company has a sole director and the sole director has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction entered into between the sole director and the Company, which conflicts with the Company's interest, such conflicting interest must be disclosed in the minutes recording the relevant transaction.

Art. 21. Minutes of meetings of the board of directors.

21.1 The secretary or, if no secretary has been appointed, the chairman shall draw minutes of any meeting of the board of directors, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.

21.2 The sole director, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

21.3 Any copy and any excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole director, as the case may be.

Art. 22. Dealings with third parties. The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of any two directors or by the signature of the sole director or by the joint signatures or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been granted by the board of directors or by the sole director. Within the limits of the daily management, the Company will be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom such power in relation to the daily management of the Company has been delegated acting alone or jointly in accordance with the rules of such delegation.

E. Supervision

Art. 23. Statutory auditor(s) - Independent auditor(s).

23.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not.

23.2 The general meeting of shareholders shall determine the number of statutory auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and term of the office, which may not exceed six (6) years. A former or current statutory auditor may be reappointed by the general meeting of shareholders.

23.3 Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

23.4 In case of a reduction of the number of statutory auditors by death or in another manner by more than a half, the board of directors must convene the general meeting of shareholders without undue delay in order to fill the vacancy/vacancies.

23.5 The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

23.6 The statutory auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.

23.7 In case of plurality of statutory auditors, they will form a board of statutory auditors which must choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a statutory auditor. Regarding the convening and conduct of meetings of the board of statutory auditors the rules provided in these articles of association relating to the convening and conduct of meetings of the board of directors shall apply.

23.8 If the Company exceeds two (2) of the three (3) criteria provided for in the first paragraph of article 35 of the law of 19 December 2002 regarding the Trade and Companies Register and the accounting and annual accounts of undertakings for the period of time as provided in article 36 of the same law, the statutory auditors will be replaced by one or several independent auditors, chosen among the members of the Institut des réviseurs d'entreprises, to be appointed by the general meeting of shareholders, which determines the term of his/her/their office.

F. Financial year - Profits - Interim dividends

Art. 24. Financial year. The Company's financial year shall begin on first January of each year and shall terminate on thirty-first December of the same year.

Art. 25. Profits.

25.1 From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's issued share capital.

25.2 Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

25.3 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the issued share capital.

25.4 Under the terms and conditions provided by law and upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the law and these articles of association.

Art. 26. Interim dividends - Share premium.

26.1 Under the terms and conditions provided by law, the board of directors may proceed to the payment of interim dividends.

26.2 The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the director(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

G. Liquidation

Art. 27. Liquidation. In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

H. Governing law

Art. 28. Governing law. These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

Transitional provisions

1) The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on 31 st December 2013.

2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2014.

3) Under the terms and conditions provided by law and the present Articles of Association, Interim dividends may also be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and Payment

The subscriber has subscribed the shares to be issued as follows:

CVC European Equity V Limited, aforementioned, paid thirty one thousand euro (EUR 31,000.-) in subscription for three million one hundred thousand (3,100,000) shares.

All the shares have been entirely paid-up in cash, so that the amount of thirty one thousand euro (EUR 31,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions provided for in article 26 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended, and expressly states that they have all been complied with.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated to be EUR 1.600.-.

General Meeting of shareholders

The incorporating sole shareholder, representing the Company's entire issued share capital and considering himself as duly convened, have immediately proceeded to a general meeting of shareholders. Having first verified that it was regularly constituted, the general meeting of shareholders has passed the following resolutions by unanimous vote.

1. The number of members of the board of directors is fixed at three (3) and the number of independent auditors at one (1).

2. The following persons are appointed as members of the board of directors of the Company:

a) Mrs. Emanuela Brero, private employee, born on 25 May 1970 in Bra (Italy) having her professional address at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

b) Mr Manuel Mouget, private employee, born on 6 January 1977 in Messancy (Belgium) having his professional address at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg; and

c) Mr. Gregor Hilverkus, private employee, born on 12 January 1972 in Wermelskirchen (Germany), having his professional address at Bahnhofstrasse 94, 8001 Zurich, Switzerland.

3. The following person is appointed as independent auditor of the Company:

KPMG Luxembourg S.à r.l., 9 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

4. The term of the office of the members of the board of directors and of the independent auditor shall end on the date when the general meeting of shareholders/sole shareholder, as the case may be, shall resolve upon the approval of the Company's accounts of the financial year 2013 or at any time prior to such date as the general meeting of shareholders/ sole shareholder, as the case may be, may determine.

5. The address of the Company's registered office is set at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing persons, the proxy-holder signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille treize, le dix avril.

Par-devant la soussignée Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à REdange-sur-Attert, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

CVC European Equity V Limited, une société constituée et existante sous les lois de Jersey, ayant son siège social à 22-24 Seale Street, St. Helier, JE2 3QG, Jersey,

Iles Anglo-Normandes et inscrite au Jersey Financial Services Commission sous le numéro d'inscription 99031,

dûment représentée par Madame Caroline Ronfort, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 10 avril 2013.

La procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants ont requis le notaire soussigné de dresser l'acte d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer et dont les statuts seront comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1 er . Nom. Il existe entre les propriétaires actuels des actions et/ou toute personne qui sera un actionnaire dans le futur, une société dans la forme d'une société anonyme sous la dénomination «Trius S.A.» (la «Société»).

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portfefeuille se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio.

3.2 La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

3.3 La société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger;

- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger et gérer ces sociétés.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi en la ville de Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil d'administration.

4.3 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.4 Il peut être créé, par une décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - Actions - Registre des actions - Propriété et Transfert des actions

Art. 5. Capital social.

5.1 Capital social émis

5.1.1 La Société a un capital social émis de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois millions cent mille (3.100.000) actions ayant une valeur nominale de un cent d'euros (EUR 0.01) chacune.

5.1.2 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social émis de la Société pourra être augmenté par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.1.3 Toutes nouvelles actions à payer en espèces seront offertes par préférence aux actionnaires/à l'actionnaire existant(s). Dans le cas où plusieurs actionnaires existent, ces actions seront offertes aux actionnaires en proportion du nombre d'actions détenues par eux dans le capital social de la Société. Le conseil d'administration devra déterminer le délai pendant lequel ce droit de souscription préférentiel pourra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours à compter de la date de l'envoi d'une lettre recommandée aux actionnaires annonçant l'ouverture de la souscription.

5.1.4 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social émis de la Société pourra être diminué par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires qui devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en actions ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

6.3 Le droit d'un actionnaire dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre d'actions qu'il détient dans le capital social de la Société.

6.4 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre événement similaire concernant tout actionnaire ou l'actionnaire unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5 La Société pourra, aux conditions et termes prévus par la loi, racheter ou retirer ses propres actions.

6.6 Les actions de la Société sont émises sous forme nominative et ne peuvent être converties en actions au porteur.

Art. 7. Registre des actions.

7.1 Un registre des actions sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout actionnaire de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque actionnaire, sa résidence, son siège social ou principal, le nombre d'actions qu'il détient, l'indication des sommes payées pour ces actions, tout transfert les concernant, les dates de ceux-ci selon l'article 8.4 des présents statuts, ainsi que toutes garanties accordées sur ces actions.

7.2 Chaque actionnaire notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'actionnaire qu'elle a reçue.

Art. 8. Propriété et Transfert d'actions.

8.1 La preuve du titre de propriété concernant des actions peut être apportée par l'enregistrement d'un actionnaire dans le registre des actions. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'actionnaire en question.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une action est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de l'action à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle action jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

8.3 Les actions sont librement cessibles, sous réserve des conditions et termes prévus par la loi.

8.4 Toute cession d'action sera opposable à la Société et aux tiers soit par l'enregistrement d'une déclaration de cession dans le registre des actions, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou leurs représentants, soit sur notification de la cession à la Société, ou par l'acceptation de la cession par la Société, conformément auxquelles tout administrateur peut enregistrer la cession dans le registre des actions.

8.5 La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses administrateurs, peut aussi accepter et entrer dans le registre des actions toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

C. Assemblée générale des actionnaires

Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

9.1 Les actionnaires de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des actionnaires, qui constitue un des organes de la Société.

9.2 Si la Société ne possède qu'un seul actionnaire, cet actionnaire exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Dans ce cas et lorsque le terme „actionnaire unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à „l'assemblée générale des actionnaires" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à „l'actionnaire unique".

9.3 L'assemblée générale des actionnaires est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

Art. 10. Convocation de l'assemblée générale des actionnaires.

10.1 L'assemblée générale des actionnaires de la Société peut à tout moment être convoquée, selon le cas, par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, pour être tenue aux lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.2 L'assemblée générale des actionnaires doit obligatoirement être convoquée, selon le cas, par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, lorsqu'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société en fait la demande écrite auprès du conseil d'administration ou du/des commissaire(s) aux comptes, en indiquant l'ordre du jour. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires doit être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes afin d'être tenue dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception de cette demande aux lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.3 Une assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée, le 20 juin à 14.00 heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue le jour ouvrable suivant. Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes, selon le cas, doit convoquer l'assemblée générale annuelle des actionnaires dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

10.4 L'avis de convocation à toute assemblée générale des actionnaires doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque actionnaire par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.5 Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société peut requérir du conseil d'administration l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Ces demandes doivent être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée au moins cinq (5) jour avant la date prévue de l'assemblée.

10.6 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des actionnaires peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 11. Conduite de l'assemblée générale des actionnaires.

11.1 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des actionnaires, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des actionnaires, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient actionnaires ou membres du conseil d'administration. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des actionnaires.

11.2 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des actionnaires.

11.3 Quorum

Aucun quorum n'est requis pour que l'assemblée générale des actionnaires agisse et délibère valablement, sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts.

11.4 Vote

11.4.1 Chaque action donne droit à un (1) vote, sous réserve des dispositions de la loi.

11.4.2 Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les décisions d'une assemblée générale des actionnaires valablement convoquée seront adoptées à la majorité simple des votes valablement exprimés, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

11.5 Un actionnaire peut agir à toute assemblée générale des actionnaires en désignant une autre personne, actionnaire ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les actionnaires.

11.6 Tout actionnaire qui prend part à une assemblée générale des actionnaires par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

11.7 Le conseil d'administration peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Modification des statuts. Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Art. 13. Report des assemblées générales des actionnaires. Sous réserve des termes et conditions de la loi, le conseil d'administration peut reporter toute assemblée générale des actionnaires déjà engagée jusqu'à quatre (4) semaines, y compris toute assemblée générale des actionnaires convoquée pour décider d'une modification des statuts. Le conseil d'administration doit reporter toute assemblée générale des actionnaires déjà engagée si cela est demandé par un ou plusieurs actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital social émis de la Société. Par un tel report d'une assemblée générale des actionnaires déjà engagée, toute décision déjà adoptée lors de cette assemblée sera annulée.

Art. 14. Procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires.

14.1 Le bureau de toute assemblée générale des actionnaires rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout actionnaire qui en fait la demande.

14.2 De même, l'actionnaire unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.

14.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, le cas échéant.

D. Le conseil d'administration

Art. 15. Pouvoirs du conseil d'administration.

15.1 La Société sera administrée par un conseil d'administration dont les membres ne doivent pas nécessairement être des actionnaires.

15.2 S'il est constaté lors d'une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions émises par la Société sont détenues par un seul actionnaire, la Société pourra être administrée par un seul administrateur et ce, jusqu'à la première assemblée générale des actionnaires faisant suite au moment de la constatation par la Société que ses actions sont à nouveau détenues par plus d'un actionnaire. Dans ce cas et lorsque le terme „administrateur unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au „conseil d'administration" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à „l'administrateur unique".

15.3 Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toutes actions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale des actionnaires.

15.4 Conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs ou à toute autre personne, actionnaire ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement. Le conseil d'administration détermine la désignation, les conditions de retrait et l'étendue des pouvoirs attachées à ces délégations de pouvoir.

15.5 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

Art. 16. Composition du conseil d'administration.

16.1 Le conseil d'administration est composé d'au moins trois (3) membres, sans préjudice à l'article 15.2 des présents statuts.

16.2 Le conseil d'administration doit choisir un président du conseil d'administration parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni actionnaire ni membre du conseil d'administration.

Art. 17. Election et Révocation des administrateurs et Terme du mandat.

17.1 Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.

17.2 Si une personne morale est nommée au poste d'administrateur de la Société, cette personne morale devra désigner une personne physique comme représentant permanent, qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale susvisée ne peut démettre son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir déjà désigné un successeur. Une personne physique ne peut être le représentant permanent que d'un (1) administrateur et ne peut pas en même temps être lui-même administrateur.

17.3 Tout administrateur peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des actionnaires.

17.4 La durée du mandat d'un administrateur ne peut excéder six (6) années et tout administrateur exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout administrateur sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

Art. 18. Vacance dans le mandat d'un administrateur.

18.1 Dans l'hypothèse où un poste d'administrateur devient vacant à la suite d'un décès, d'une incapacité juridique, d'une faillite, d'une retraite ou autre, cette vacance peut être provisoirement comblée par les administrateurs restant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, qui se prononcera sur une nomination permanente, si cela apparaît approprié.

18.2 Si, dans le cas où il existe plusieurs actionnaires, le nombre total des membres du conseil d'administration devient inférieur à trois (3), le cas échéant, cette vacance doit être comblée sans délai soit par l'assemblée générale des actionnaires soit, provisoirement, par les administrateurs restant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, qui se prononcera sur la nomination permanente.

18.3 Dans l'hypothèse où la vacance intervient dans le mandat de l'administrateur unique de la Société, cette vacance doit être comblée sans délai par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 19. Convocation des réunions du conseil d'administration.

19.1 Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux (2) administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.

19.2 Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil d'administration doit être donné à tous les administrateurs par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

avant l'heur et le jour prévus pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l' avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil d'administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil d'administration sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

Art. 20. Conduite des réunions du conseil d'administration.

20.1 Le président du conseil d'administration préside à toute réunion du conseil d'administration. En son absence, le conseil d'administration peut provisoirement élire un autre administrateur comme président temporaire.

20.2 Quorum

Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

20.3 Vote

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion du conseil d'administration. Le président de la réunion n' a pas de voix prépondérante.

20.4 Tout administrateur peut se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre administrateur comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues, mais pas tous.

20.5 Tout administrateur qui prend part à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

20.6 Le conseil d'administration peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les administrateurs sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque administrateur, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

20.7 Sauf si la loi en dispose autrement, tout administrateur qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du conseil d'administration qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le conseil d'administration de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration. Cet administrateur ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Tout conflit d'intérêts de ce type doit être rapporté à l'assemblée générale des actionnaires suivante, avant que toute décision concernant tout autre point ne soit prise. Lorsque la Société a un administrateur unique et que, dans une transaction conclue entre la Société et l'administrateur unique, celui-ci a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, ce conflit d'intérêt doit être divulgué dans le procès-verbal enregistrant la transaction en cause.

Art. 21. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

21.1 Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil d'administration, qui est signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant.

21.2 L'administrateur unique, le cas échéant, rédige et signe également un procès-verbal de ses résolutions.

21.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, le cas échéant.

Art. 22. Rapports avec les tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature de l'administrateur unique, ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration ou par l'administrateur unique. Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué agissant seule ou conjointement conformément aux règles d'une telle délégation.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

E. Surveillance de la société

Art. 23. Commissaire(s) aux comptes statutaires - Réviseur(s) d'entreprises.

23.1 Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes statutaires, qui peuvent être des actionnaires ou non.

23.2 L'assemblée générale des actionnaires détermine le nombre de(s) commissaire(s) aux comptes statutaire(s), nomme celui-ci/ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de son/leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans. Un ancien commissaire aux comptes ou un commissaire aux comptes sortant peut être réélu par l'assemblée générale des actionnaires.

23.3 Tout commissaire aux comptes statutaire peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des actionnaires.

23.4 Dans l'hypothèse où le nombre de commissaires aux comptes statutaires serait réduit de plus de la moitié pour cause de décès ou autre, le conseil d'administration doit convoquer l'assemblée générale des actionnaires sans délai afin de combler cette/ces vacance(s).

23.5 Les commissaires aux comptes statutaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

23.6 Les commissaires aux comptes statutaires peuvent être assistés par un expert pour vérifier les livres et les comptes de la Société. Cet expert doit être approuvé par la Société.

23.7 Dans le cas où il existe plusieurs commissaires aux comptes statutaires, ceux-ci constituent un conseil des commissaires aux comptes, qui devra choisir un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui n'a pas à être ni actionnaire, ni commissaire aux comptes. Les règles des présents statuts concernant la convocation et la conduite des réunions du conseil d'administration s'appliquent à la convocation et à la conduite des réunions du conseil des commissaires aux comptes.

23.8 Dans l'hypothèse où la Société remplirait deux (2) des trois (3) critères stipulés dans le premier paragraphe de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, sur une période de temps prévue à l'article 36 de cette même loi, les commissaires aux comptes statutaires sont remplacés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises, pour être nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine la durée de son/leur mandat.

F. Exercice - Bénéfices - Dividendes provisoires

Art. 24. Exercice. L'exercice de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 25. Bénéfices.

25.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

25.2 Les sommes allouées à la Société par un actionnaire peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'actionnaire accepte cette affectation.

25.3 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social émis.

25.4 Aux conditions et termes prévus par la loi, et sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la loi et aux présents statuts.

Art. 26. Dividendes provisoires - Prime d'émission.

26.1 Aux conditions et termes prévus par la loi, le conseil d'administration pourra procéder à la distribution de bénéfices provisoires.

26.2 La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux actionnaires par une résolution des actionnaires/de l'actionnaire ou des administrateurs/de l'administrateur, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

G. Liquidation

Art. 27. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

H. Loi applicable

Art. 28. Loi applicable. Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2013.

2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2014.

3) Aux conditions et termes prévus par la loi et les présents statuts, des acomptes sur dividendes pourront être distribués au cours du premier exercice social de la Société.

Souscription et Libération

Toutes les actions ont été souscrites comme suit:

CVC European Equity V Limited, susnommée, a libéré trente et un mille euros (EUR 31.000,-) pour une souscription des trois millions cent mille (3.100.000) actions,

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ EUR 1.600.-.

Assemblée générale des actionnaires

Les actionnaires constituant, représentant l'intégralité du capital émis de la Société et considérant avoir été dûment convoqués, ont immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale des actionnaires. Après avoir vérifié que l'assemblée est valablement constituée, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité par l'assemblée générale des actionnaires.

1. Le nombre de membres au conseil d'administration a été fixé à trois (3) et le nombre de réviseur d'entreprise à un (1).

2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs de la Société:

a) Madame Emanuela Brero, employée privée, née le 25 mai 1970 en Bra (Italie) ayant son adresse professionnelle à 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

b) Monsieur Manuel Mouget, employé privé, né le 6 Janvier 1977 à Messancy (Belgique), ayant son adresse professionnelle à 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg; et

c) Monsieur Gregor Hilverkus, employé privé, né le 12 janvier 1972 à Wermelskirchen (Allemagne), ayant son adresse professionnelle à Bahnhofstrasse 94, 8001 Zurich, Suisse.

3. L'entité suivante a été nommée commissaire aux comptes statutaire de la Société:

KPMG Luxembourg S.à r.l., 9 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

4. Le mandat des administrateurs et du réviseur d'entreprises se termine à la date à laquelle l'assemblée générale des actionnaires ou l'actionnaire unique, selon le cas, décide de l'approbation des comptes de la Société pour l'exercice social 2013 ou à toute date antérieure déterminée par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique, selon le cas.

5. L'adresse du siège social de la Société est fixée au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à la date indiquée au début de ce document.

L'acte ayant été lu au représentant des comparants, le représentant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. RONFORT, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 12 avril 2013. Relation: RED/2013/585. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 18 avril 2013. Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013050951/786.

(130062289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

BW Services Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 173.595.

—

RECTIFICATIF

L'an deux mille treize.

Le vingt-neuf mars.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné,.

ONT COMPARU:

- 1414995 Alberta Ltd., une société de dûment constituée et existant valablement sous les lois du Canada, ayant son siège social au 700, 333 - 7 th Avenue SW, Calgary AB T2P 3P1, Canada; et

- Calmena Energy Services Operating Corp., une société de dûment constituée et existant valablement sous les lois du Canada, ayant son siège social au 700, 333 - 7 th Avenue SW, Calgary AB T2P 3P1, Canada;

(étant ci-après ensemble désignés par les «Associés»);

tous deux ici représentés par Mr Max MAYER, employé demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé, lesquelles sont restées annexées à l'acte de l'assemblée générale extraordinaire du 30 novembre 2012 reçu par le notaire instrumentant, numéro 87067 de son répertoire.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

- Que lors la signature de l'acte de l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée "BW Services

Luxembourg", avec siège social à L-2440 Luxembourg, 63, Rue de Rollingergrund, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 173.595, daté du 30 novembre 2012, il y a eu une erreur de plume de sorte que l'article 6 de la version française des statuts est à modifier comme suit:

« **Art. 6.** «Le capital social est fixé à 40.000 USD (quarante mille Dollars Américains) divisé en:

- 20.000 (vingt mille) parts ordinaires (les «Parts Ordinaires»); et

- 20.000 (vingt mille) parts préférentielles à rachat obligatoire (les «MRPS»).

(Les MRPS et les Parts Ordinaires seront ci-après désignées collectivement comme les «Parts» et individuellement comme une «Part».)

Toutes les Parts ont une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) entièrement libéré.

Le capital social peut être augmenté ou réduit de temps à autre par une résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pourcent (75%) du capital social.»"

Le prédit acte du 30 novembre 2012 a été déposé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 20 décembre 2012, référence L120220087, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 240 du 31 janvier 2013.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11avril 2013. Relation GRE/2013/1488. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 15 avril 2013.

Référence de publication: 2013047748/47.

(130058943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

FinLux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.700.000,00.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.

R.C.S. Luxembourg B 140.735.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Luxembourg, le 19 avril 2013.

Pour FinLux S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013051302/12.

(130062838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

Financière et Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 43, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 5.384.

—

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Financière et Immobilière S.A.

Olivier HUBERT / Guillaume de GROOT-HERZOG

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013051305/12.

(130062578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

Frama G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9764 Marnach, 19, rue de Marbourg.

R.C.S. Luxembourg B 118.481.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013051307/10.

(130063228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

Ytter Design, Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 183, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 38.874.

—

L'an deux mil treize, le vingt-cinq mars.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "YTTER DESIGN", avec siège social à L-8011 Strassen, 295, route d'Arlon, constituée sous la dénomination de "CHRISTIE'S" suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, le 20 novembre 1991, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 218 du 23 mai 1992, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le prédit notaire Jean Seckler, en date du 11 octobre 1995, publié au Mémorial C, numéro 657 du 27 décembre 1995, modifiés suivant acte portant notamment adoption de la dénomination actuelle reçu par Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 30 avril 1997, publié au Mémorial C, numéro 433 du 8 août 1997, modifiés suivant acte reçu par Maître Aloyse Biel, notaire alors de résidence à Capellen, en date du 19 août 1998, publié par extrait au Mémorial C, numéro 837 du 17 novembre 1998, modifiés suivant acte sous seings privés en date du 25 juin 2002, publié au Mémorial C, numéro 1306 du 9 septembre 2002, et modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 7 août 2008, publié au Mémorial C, numéro 2271 du 17 septembre 2008, ci-après "la Société",

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 38,874.

Bureau

La séance est ouverte à 15.30 heures sous la présidence de Monsieur Ewald HEINEN, administrateur de société, demeurant à 2143 Luxembourg 143, rue Laurent Menager.

Lé Président désigne comme secrétaire Madame Anne JUNCK, salariée, demeurant à L-L-1221 Luxembourg, 33-35, rue de Beggen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Christiane MONTENACH, designer, demeurant à L-2143 Luxembourg 143, rue Laurent Menager.

Composition de l'assemblée

Les noms des actionnaires présents à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Exposé du Président

Le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La présente assemblée a l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de la Société de L-8011 Strassen, 295, route d'Arlon, à L-8077 Bertrange, 183, route de Luxembourg, et modification subséquente du deuxième paragraphe de l'article 1 er des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

"Le siège de la société est établi à Bertrange.".

2. Divers;

II.- Il existe actuellement mille deux cent cinquante (1.250) actions sans valeur nominale représentant l'intégralité du capital social de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69). Conformément à la liste de présence, tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social sont présents à l'assemblée. L'assemblée peut ainsi valablement délibérer et décider sur tous les sujets mentionnés à l'ordre du jour, sans qu'il y ait eu une convocation préalable.

Constatation de la validité de l'assemblée

L'exposé du Président, après vérification par le scrutateur, est reconnu exact par l'assemblée. Celle-ci se considère comme valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Ensuite le Président expose les raisons qui ont motivé les points à l'ordre du jour.

Résolutions

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, elle prend à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société de L-8011 Strassen, 295, route d'Arlon, à L-8077 Bertrange, 183, route de Luxembourg, et de modifier par conséquent le deuxième paragraphe de l'article 1 er des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

"Le siège de la société est établi à Bertrange.".

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société suite aux résolutions prises à la présente assemblée, est évalué approximativement à huit cents euros (EUR 800.-).

DONT PROCES-VERBAL, fait et dressé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les membres du bureau, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé le présent acte avec le Notaire.

Signé: Ewald HEINEN, Anne JUNCK, Christiane MONTENACH, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 mars 2013. Relation: LAC/2013/13969. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORMÉ, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Luxembourg, le 12 avril 2013. Tom METZLER.

Référence de publication: 2013049551/74.

(130059333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Garten- und Landschaftsbau GeBrüder Schmitt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5440 Remich, 41, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 136.499.

—

Der Jahresabschluss auf den 31.12.2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013051314/9.

(130063089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

G.M.N.G. International B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 110.838.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013051310/9.

(130063145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

France Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 7, Lauthegaass.

R.C.S. Luxembourg B 86.100.

—

Der Jahresabschluss auf den 31.12.2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013051308/9.

(130063261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

Crop's & Partners, Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 167.048.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013051192/9.

(130062503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

LF Hotels Acquico IV SCS, Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 20.001,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 175.707.

—

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-second day of March, before us, Maître Jean-Paul MEYERS, civil law notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the partners of LF Hotels Acquico IV S.C.S., a limited partnership (société en commandite simple), with registered office at 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) (RCS) under number B 175707 and having a partnership capital of twenty thousand and one Euro (EUR 20,001.-) (the Company). The Company has been incorporated on 27 February 2013 pursuant to a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company have not yet been amended.

There appeared:

1) LF Hotels Acquico IV (GP) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsibilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 4, rue Dicks, L-1417, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the RCS under number B 175702 and having a share capital of twenty thousand Euro (EUR 20,000.-) (the General Partner), represented by Ole Marquardt, acting in his capacity as manager; and

2) Fattal Hotels Ltd., a limited liability company, incorporated under the laws of Israel, with registered office at 3 Ammunition Hill, 67 023 Tel Aviv-Jaffa (Israel), duly formed and registered on March 29 th 1974 with the Israeli registrar

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

of Companies under the number 51-067881-6, here represented by Ole Marquardt, residing professionally at 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 22 nd March 2013.

The appearing party referred to under item two (2) is the current limited partner of the Company and is hereafter referred to as the Limited Partner, and together with the General Partner, the Partners

The General Partner represented as described above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That one General Partner interest having a par value of one Euro (EUR 1.-) and twenty thousand (20,000) Limited Partner interests having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, representing the entirety of the capital of the Company of twenty thousand one Euro (EUR 20,001.-) are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices.

2. Amendment to article nine (9) of the articles of association of the Company (the Articles) which shall henceforth read as follows:

" **Art. 9. Conversion and transfer of Interests.**

(1) The General Partner may only sell, assign, transfer, pledge or encumber (together "transfer") all or any portion of its General Partner's Interest, if such sale, assignment, transfer, pledge or encumbrance (together "transfer") is approved by the unanimous consent of the Partners contained in a notarial deed or in an agreement executed under private seal.

(2) A Limited Partner may not transfer his interests except with the prior written consent of the General Partner, which shall not be unreasonably withheld.

(3) Transfers of interests shall be evidenced by a notarial deed or by an agreement executed under private seal."

3. Amendment to article twenty (20) of the Articles which shall henceforth read as follows:

" **Art. 20. Amendments of the Articles of Association.** The Articles of Association may only be amended (whether in whole or in part) by the written consent, contained in a notarial deed or in an agreement executed under private seal, of the General Partner and of the Limited Partners holding more than two thirds (2/3 rd) of the aggregate number of all classes of interests of the Partnership issued, provided however that no such variation shall be made which:

- shall impose upon any Limited Partner any obligation to make any further payment to the Partnership beyond the amount of its original subscription;

- increases the liabilities of or obligations of, or diminishes the rights of or protections of, a particular Limited Partner or a particular group of Limited Partners differently than the other Limited Partners under the Articles of Association; or

- otherwise modifies the limited liability of any Limited Partner, without the affirmative consent of all Limited Partners adversely affected thereby and provided further that no variation may be made to this Article 20 without the unanimous consent of all Limited Partners."

4. Miscellaneous.

III. That the Meeting further has acknowledged that the terms Limited Partners and General Partner as used in Article 5 of the Articles are not subject to a definition. Therefore the meeting has contemplated changing Article 5 as follows:

" **Art. 5. Liabilities.**

(1) The limited partners shall have no personal obligation for the debts or liabilities of the Partnership except as provided in the Articles of Association and in the Companies Law and shall only be liable to make capital contributions to the Partnership to the extent of their respective commitments to the Partnership (the Limited Partners).

(2) The general partner, which is acting as the manager of the Partnership shall be fully liable for the Partnership's debts, liabilities and obligations exceeding the Partnership's assets (the General Partner)."

That the Meeting has taken the following resolutions unanimously:

First Resolution

The entirety of the corporate share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Partners present or represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance of the Meeting.

Second Resolution

The Meeting resolves to amend article nine (9) of the Articles which shall in the English version of article nine (9) of the amended Articles henceforth read as follows:

" **Art. 9. Conversion and transfer of Interests.**

(1) The General Partner may only sell, assign, transfer, pledge or encumber (together "transfer") all or any portion of its General Partner's Interest, if such sale, assignment, transfer, pledge or encumbrance (together "transfer") is approved by the unanimous consent of the Partners contained in a notarial deed or in an agreement executed under private seal.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

(2) A Limited Partner may not transfer his interests except with the prior written consent of the General Partner, which shall not be unreasonably withheld.

(3) Transfers of interests shall be evidenced by a notarial deed or by an agreement executed under private seal."

Third Resolution

The Meeting resolves to amend article twenty (20) of the Articles which shall in the English version of article twenty (20) of the amended Articles henceforth read as follows:

" **Art. 20. Amendments of the Articles of Association.** The Articles of Association may only be amended (whether in whole or in part) by the written consent, contained in a notarial deed or in an agreement executed under private seal, of the General Partner and of the Limited Partners holding more than two thirds (2/3 rd) of the aggregate number of all classes of interests of the Partnership issued, provided however that no such variation shall be made which:

- shall impose upon any Limited Partner any obligation to make any further payment to the Partnership beyond the amount of its original subscription;

- increases the liabilities of or obligations of, or diminishes the rights of or protections of, a particular Limited Partner or a particular group of Limited Partners differently than the other Limited Partners under the Articles of Association; or

- otherwise modifies the limited liability of any Limited Partner, without the affirmative consent of all Limited Partners adversely affected thereby and provided further that no variation may be made to this Article 20 without the unanimous consent of all Limited Partners."

Fourth Resolution

The Meeting resolves to amend article five (5) of the Articles which shall in the English version of article five (5) of the amended Articles henceforth read as follows:

" **Art. 5. Liabilities.**

(1) The limited partners shall have no personal obligation for the debts or liabilities of the Partnership except as provided in the Articles of Association and in the Companies Law and shall only be liable to make capital contributions to the Partnership to the extent of their respective commitments to the Partnership (the Limited Partners).

(2) The general partner, which is acting as the manager of the Partnership shall be fully liable for the Partnership's debts, liabilities and obligations exceeding the Partnership's assets (the General Partner)."

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a German version. At the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the German versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the appearing parties, who are known to the undersigned notary by their surnames, names, civil status and residence, the said appearing parties signed the present deed together with the undersigned notary.

Im folgenden die Übersetzung auf Deutsch des vorangegangen Textes:

Im Jahr zweitausenddreizehn, am zweiundzwanzigsten Tag des Monats März.

Vor dem unterzeichnenden Notar Jean-Paul MEYERS mit Amtssitz in Rambrouch, Grossherzogtum Luxemburg erfolgte eine ausserordentliche Gesellschafterversammlung (die Gesellschafterversammlung) der Anteilsinhaber von LF Hotels Acquico IV S.C.S. einer Kommanditgesellschaft nach luxemburgischen Recht (société en commandite simple), mit eingetragenem Sitz der Gesellschaft in 4, rue Dicks, L-1417 Luxemburg, Grossherzogtum Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg (R.C.S. Luxembourg) (RCS) unter der Nummer B 175707 und mit einem Gesellschaftskapital in Höhe von zwanzigtausend und einem Euro (EUR 20,001.-) (die Gesellschaft). Die Gesellschaft wurde am 27. Februar 2013 durch die noch nicht im Amtsblatt Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlichte Urkunde gegründet. Die Gründungsurkunde wurde noch nicht geändert.

Es erschienen:

1) LF Hotels Acquico IV (GP) S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), nach Luxemburger Recht gegründet, mit eingetragenem Sitz in 4, Rue Dicks, L-1417, Grossherzogtum Luxemburg, gegründet nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, registriert im RCS mit der Nummer B 175702 und mit einem Anteil von zwanzigtausend Euro (20.000 EUR) (der „Komplementär"), vertreten durch ihren Geschäftsführer, Ole Marquardt,

2) Fattal Hotels Ltd., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gegründet nach israelischem Recht mit eingetragenem Sitz in 3 Ammunition Hill, 67 023 Tel Aviv-Jaffa (Israel), gegründet und eingetragen am 29. März 1974 im israelischem Handelsregister unter der Nummer 51-067881-6 hier vertreten durch Ole Marquardt, mit Berufsanschrift in 4, rue Dicks, L-1417 Luxemburg, kraft privatschriftlicher Vollmacht vom März hier vertreten durch Ole Marquardt, mit Berufsanschrift in 4, rue Dicks, L-1417 Luxemburg, auf Grund von privatschriftlicher Vollmacht vom 22. März 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Die erschienene Partei auf die in Punkt (2) Bezug genommen worden ist, ist aktuell der Kommanditist („Kommanditist") der Gesellschaft und zusammen mit dem Komplementär die Anteilsinhaber.

Der Komplementär, wie oben beschrieben bittet den unterzeichnenden Notar folgende Urkunde aufzunehmen:

I. Dass ein (1) Komplementäranteil mit einem Nennwert von einem Euro (1 EUR) und zusammen mit zwanzigtausend (20.000) Kommanditanteilen mit einem Nennwert von je einem Euro (1 EUR), das gesamte Gesellschaftskapital der Gesellschaft in Höhe von zwanzigtausend und einem Euro (EUR 20.001) darstellt und wirksam in dieser Versammlung vertreten ist, welche dementsprechend rechtmässig besetzt ist und über die folgende Tagesordnung abstimmen kann;

II. Dass die Tagesordnung wie folgt lautet:

1. Verzicht auf Einladungsschreiben.

2. Anpassung von Artikel neun (9) der Satzung der Gesellschaft (die Satzung) welcher wie folgt lauten soll:

„ **Art. 9. Umwandlung und Übertragung von Anteilen.**

(1) Der Komplementär darf alle oder einen Teil der Komplementäranteile nur verkaufen, abtreten, übertragen, verpfänden oder belasten (zusammen „Übertragung"), wenn der Verkauf, die Abtretung, die Übertragung, die Verpfändung oder die Belastung (zusammen „Übertragung") durch einen einstimmigen Beschluss der Gesellschafterversammlung in einer notariellen Urkunde oder einer privatschriftlichen Vereinbarung angenommen wird.

(2) Ein Kommanditist darf seine Anteile nur mit der vorherigen, schriftlichen Zustimmung des Komplementärs, die nicht unsachgemäß vorenthalten werden darf, übertragen.

(3) Die Übertragung von Anteilen erfolgt im Wege einer notariellen Urkunde oder durch Privaturkunde."

3. Anpassung von Artikel zwanzig (20) der Satzung der Gesellschaft (die Satzung) welcher wie folgt lauten soll:

„ **Art. 20. Änderungen des Gesellschaftsvertrags.** Der Gesellschaftsvertrag darf nur durch notarielle Urkunde oder durch privatschriftliche Vereinbarung ganz oder teilweise mit der schriftlichen Zustimmung des unbeschränkt haftenden Gesellschafters und der Kommanditisten, die mehr als zwei Drittel der Anzahl sämtlicher ausgegebenen Gesellschaftsanteile aller Klassen halten, (ganz oder teilweise) geändert werden, allerdings mit der Maßgabe, dass keine Veränderungen vorgenommen werden dürfen, die

- einem Kommanditisten eine Verpflichtung auferlegen, eine Zahlung an die Gesellschaft zu leisten, die über seine ursprüngliche Zeichnungssumme hinausgeht;

- die Verbindlichkeiten oder Verpflichtungen eines bestimmten Kommanditisten oder einer bestimmten Gruppe von Kommanditisten in anderer Weise als die anderer Kommanditisten gemäß dem Gesellschaftsvertrag erhöhen oder die Rechte oder den Schutz eines bestimmten Kommanditisten oder einer bestimmten Gruppe von Kommanditisten in anderer Weise als die anderer Kommanditisten gemäß dem Gesellschaftsvertrag verringern; oder

- in anderer Weise ohne die ausdrückliche Zustimmung aller Kommanditisten, die hiervon negativ betroffen sind, die beschränkte Haftung eines Kommanditisten verändern, und weiterhin mit der Maßgabe, dass dieser Artikel 20 ohne die einstimmige Zustimmung aller Kommanditisten nicht geändert werden darf."

4. Sonstiges

III. Die Versammlung hat festgestellt, dass die Begriffe Kommanditist und Komplementär wie benannt in Artikel 5 der Satzung nicht definiert sind. Die Versammlung hat beschlossen Artikel 5 wie folgt anzupassen:

„ **Art. 5. Verbindlichkeiten.**

(1) Soweit in der Satzung und im Gesellschaftsgesetz keine anderslautenden Angaben gemacht sind, sind die Kommanditisten nicht persönlich für die Schulden oder Verbindlichkeiten der Kommanditgesellschaft haftbar und lediglich verpflichtet, ihre Kapitaleinlage im Umfang ihrer jeweiligen Zusage der Kommanditgesellschaft gegenüber zu leisten (die Kommanditisten).

(2) Der Komplementär, der als Geschäftsführer der Kommanditgesellschaft auftritt, ist gesamtschuldnerisch und unbeschränkt für die Schulden, Verbindlichkeiten und Pflichten der Kommanditgesellschaft haftbar, die über das Vermögen der Kommanditgesellschaft hinausgehen (der Komplementär)."

Dass folgende Beschlüsse einstimmig angenommen worden sind:

Erster Beschluss

Das vollständige Gesellschaftskapital der Gesellschaft, welches in der aktuellen Gesellschafterversammlung vertreten ist verzichtet auf Einladungsschreiben; die anwesenden oder vertretenden Anteilsinhaber betrachten sich als ordentlich geladen und in vollständiger Kenntnis der Tagesordnung, welche ihnen vor der Versammlung übermittelt wurde.

Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschließt Artikel neun (9) der Satzung anzupassen, der in der Deutschen Fassung der Satzung wie folgt lautet:

„ **Art. 9. Umwandlung und Übertragung von Anteilen.**

(1) Der Komplementär darf alle oder einen Teil der Komplementäranteile nur verkaufen, abtreten, übertragen, verpfänden oder mir Rechten Dritter belasten (zusammen „Übertragung"), wenn der Verkauf, die Abtretung, die Übertra-

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

gung, die Verpfändung oder die Belastung mit Rechten Dritter (zusammen „Übertragung") durch einen einstimmigen Beschluss der Gesellschafterversammlung in einer notariellen Urkunde oder einer privatschriftlichen Vereinbarung angenommen wird.

(2) Ein Kommanditist darf seine Anteile nur mit der vorherigen, schriftlichen Zustimmung des Komplementärs, die nicht unsachgemäß vorenthalten werden darf, übertragen.

(3) Die Übertragung von Anteilen erfolgt im Wege einer notariellen Urkunde oder durch Privaturkunde."

Dritter Beschluss

Die Versammlung beschließt Artikel zwanzig (20) der Satzung anzupassen, der in der Deutschen Fassung der Satzung wie folgt lautet:

Art. 20. Änderungen des Gesellschaftsvertrags. Der Gesellschaftsvertrag darf nur durch notarielle Urkunde oder durch privatschriftliche Vereinbarung ganz oder teilweise mit der schriftlichen Zustimmung des unbeschränkt haftenden Gesellschafters und der Kommanditisten, die mehr als zwei Drittel der Anzahl sämtlicher ausgegebenen Gesellschaftsanteile aller Klassen halten, (ganz oder teilweise) geändert werden, allerdings mit der Maßgabe, dass keine Veränderungen vorgenommen werden dürfen, die

- einem Kommanditisten eine Verpflichtung auferlegen, eine Zahlung an die Gesellschaft zu leisten, die über seine ursprüngliche Zeichnungssumme hinausgeht;

- die Verbindlichkeiten oder Verpflichtungen eines bestimmten Kommanditisten oder einer bestimmten Gruppe von Kommanditisten in anderer Weise als die anderer Kommanditisten gemäß dem Gesellschaftsvertrag erhöhen oder die Rechte oder den Schutz eines bestimmten Kommanditisten oder einer bestimmten Gruppe von Kommanditisten in anderer Weise als die anderer Kommanditisten gemäß dem Gesellschaftsvertrag verringern; oder

- in anderer Weise ohne die ausdrückliche Zustimmung aller Kommanditisten, die hiervon negativ betroffen sind, die beschränkte Haftung eines Kommanditisten verändern, und weiterhin mit der Maßgabe, dass dieser Artikel 20 ohne die einstimmige Zustimmung aller Kommanditisten nicht geändert werden darf.

Der unterzeichnende Notar, welcher die englische Sprache versteht und spricht, bestätigt, dass vorliegende Urkunde in Englisch gefasst ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung und dass im Falle von Unterschieden zwischen der englischen und der deutschen Fassung die englische Fassung maßgebend ist.

Vierter Beschluss

Die Versammlung beschließt Artikel fünf (5) der Satzung anzupassen, der in der Deutschen Fassung der Satzung wie folgt lautet:

„ **Art. 5. Verbindlichkeiten.**

(1) Soweit in der Satzung und im Gesellschaftsgesetz keine anderslautenden Angaben gemacht sind, sind die Kommanditisten nicht persönlich für die Schulden oder Verbindlichkeiten der Kommanditgesellschaft haftbar und lediglich verpflichtet, ihre Kapitaleinlage im Umfang ihrer jeweiligen Zusage der Kommanditgesellschaft gegenüber zu leisten (die Kommanditisten).

(2) Der Komplementär, der als Geschäftsführer der Kommanditgesellschaft auftritt, ist gesamtschuldnerisch und unbeschränkt für die Schulden, Verbindlichkeiten und Pflichten der Kommanditgesellschaft haftbar, die über das Vermögen der Kommanditgesellschaft hinausgehen (der Komplementär)."

WORÜBER URKUNDE erstellt wurde zu Luxemburg, mit Datum wie eingangs erwähnt.

Diese Urkunde wurde den erschienen Parteien verlesen, welche dem unterzeichnenden Notar dem Vor- und Nachnamen nach, nach dem Familienstand und Wohnort bekannt und die erschienen Parteien unterzeichnen diese Urkunde mit dem unterzeichnenden Notar.

Gezeichnet: Marquardt, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 27 mars 2013. Relation: RED/2013/481. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Kirsch.

AUSFERTIGUNG GEMÄSS GLEICHLAUTENDER URKUNDE, Ausgestellt auf Normalpapier zwecks Eintragung beim Gesellschaftsregister und Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, den 11. April 2013. Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2013047997/234.

(130058678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Emma Advance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 154.420.

—

Les statuts coordonnés de la prédite société au 17 avril 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 avril 2013.

Maître Marc LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2013051281/13.

(130063208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

ET SI, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 93, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 78.041.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013051285/10.

(130062628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

Germont Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 170.580.

—

Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Germont Investments S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2013051315/11.

(130062974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

C.C.H.D.S. Sàrl, Cars cleaning - Home Design Solutions, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3450 Dudelange, 46, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 176.564.

—

STATUTS

L'an deux mille treize, le huit avril.

Par-devant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange.

A comparu:

Jonathan PRIOUX, gendarme, né à Thionville/Moselle (France), le 9 février 1992, demeurant à L-3450 Dudelange, 46, rue du Commerce.

Le comparant a requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer.

Art. 1 er . La société prend la dénomination de Cars cleaning - Home Design Solutions, en abrégé C.C.H.D.S. SARL

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Dudelange.

Art. 3. La société a pour objet la vente de cuisines équipées, carrelages, meubles de salles de bains, meubles de jardin, luminaires et autres, le nettoyage manuel de voitures ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents (12.400.-) euros, représenté par cent (100) parts de cent vingt-quatre (124.-) euros chacune.

Art. 6. En cas de pluralité d'associés, les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Les parts ont été souscrites par Jonathan PRIOUX, gendarme, né à Thionville/Moselle (France), le 9 février 1992, demeurant à L-3450 Dudelange, 46, rue du Commerce.

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent cinquante (850.-) euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquée, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix a pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-3450 Dudelange, 46, rue du Commerce.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommé gérant, pour une durée illimitée:

Jonathan PRIOUX, gendarme, né à Thionville/Moselle (France), le 9 février 1992, demeurant à L-3450 Dudelange, 46, rue du Commerce.

La société est engagée par la signature du gérant unique.

Déclaration

L'associé déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après information par le notaire au comparant que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub "objet social" respectivement après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connue du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, de tout ce qui précède, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Prioux et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 10 avril 2013. Relation EAC/2013/4811. Reçu soixante quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): Santioni.

Référence de publication: 2013048476/65.

(130059171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Glenn Arrow II Aberdeen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 159.979.

—

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013051325/9.

(130063045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

Gonzalez Byass & Co. Ltd. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 154.213.

—

Les comptes consolidés au 31 août 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Gonzalez Byass & Co. Ltd. S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013051319/11.

(130063354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

Gonzalez Byass & Co. Ltd. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 154.213.

—

Les comptes consolidés au 31 août 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Gonzalez Byass & Co. Ltd. S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013051320/11.

(130063360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

Nokia International Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 6.360.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 170.144.

—

In the year two thousand thirteen on the fifth day of April

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED

Sara Lecomte, private employee, with professional address in Luxembourg acting as the representative of the board of managers of Nokia International Holdings S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée having its registered office at 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 170144, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger on the 9 th of July 2012 published in the Mémorial C number 2033 on 16 August 2012 (the "Company").

The appearing party has required the undersigned notary to enact the following:

1) Pursuant to article 5.1 of the articles of association of the Company (the "Articles"), the issued share capital of the Company is set at seventeen thousand United States Dollars (USD 17,000.-) represented by seventeen thousand shares (17,000) with a par value of one US dollar (USD 1.-) each, subscribed and fully paid-up.

2) Pursuant to article 5.3 of the Articles, the authorized share capital of the Company is set at two billion US dollars (USD 2,000,000,000.-) divided in two billion (2,000,000,000) shares, having a par value of one US dollar (USD 1.-) each.

Within the limits of the authorized capital set out in the above article, the board of managers is authorized and empowered to:

- realize any increase of the subscribed share capital within the limits of the authorized share capital in one or several successive tranches, by the issuance of new Shares, against payment in cash or in kind, by conversion of claims or convertible securities, upon the exercise of warrants or stock options, incorporation of (distributable) reserves of the Company or in any other manner;

- determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price within the limits set forth in the Law, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new Shares.

3) By resolutions dated April 4, 2013 (the "Resolutions"), the Board of Managers of the Company (the "Board of Manager") has resolved to increase the share capital of the Company by an amount of six million three hundred and forty-three thousand United States Dollars (USD 6,343,000.-) so as to raise it so as to raise it from its current amount of

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

seventeen thousand United States Dollars (USD 17,000.-), divided into seventeen thousand shares (17,000),with a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each;

to an amount of six million three hundred sixty thousand United States Dollars (USD 6,360,000.-), and to be divided into six million three hundred sixty thousand (6,360,000) shares, with a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each

4) Still pursuant to the powers conferred to the Board of Managers, on terms of Art. 5.3 of the Articles of Incorporation, the Board of Managers has allowed the subscription of the total new shares as follows:

six million three hundred and forty-three thousand (6,343,000) shares in favor of Nokia Corporation for a total subscription price of six million three hundred and forty-three thousand United States Dollars (USD 6,343,000.-).

5) The six million three hundred and forty-three thousand (6,343,000) new shares have been entirely subscribed and fully paid up by contribution in cash in a banking account of the company, so that the amount of six million three hundred and forty-three thousand United States Dollars (USD 6,343,000.-) has been at the free disposal of the said company, as was certified to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for subscriptions and payments.

As a consequence of the increase of the share capital the subscribed share capital of the Company presently amounts to six million three hundred sixty thousand United States Dollars (USD 6,360,000.-), divided into six million three hundred sixty thousand (6,360,000) shares, with a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each

6) Therefore article 5.1 of the Articles is amended accordingly and now reads as follows:

" **5.1.** The Company's subscribed share capital is set at six million three hundred sixty thousand United States Dollars (USD 6,360,000.-) represented by six million three hundred sixty thousand (3,360,000) shares in registered form, having a par value of one United States Dollars (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up".

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at three thousand five hundred Euro (EUR 3,500.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize le cinq Avril,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire du conseil de gérance de Nokia International Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170144, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 9 juillet 2012 publié au Mémorial C numéro 2033 du 16 août 2012 (la «Société»),

dûment autorisé à cet effet conformément aux résolutions du conseil de gérance de la Société, en date du 4 Avril, 2013.

Le comparant a requis le notaire instrumentant de prendre acte de ce qui suit:

1) Conformément à l'article 5.1 des statuts de la Société (les «Statuts»), le capital social de la Société est fixé à dix-sept mille dollars des Etats-Unis (USD 17.000,-) représenté par dix sept mille (17.000) parts sociales.

2) Conformément à l'article 5.3 des Statuts, le capital autorisé de la Société est établi à deux milliards de dollars des Etats-Unis (USD 2.000.000.000,-) divisé en deux milliards (2.000.000.000) de parts sociales, ayant chacune une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis (USD 1,-).

Dans les limites du capital autorisé le conseil de gérance est autorisé et habilité à:

- réaliser toute augmentation du capital social souscrit dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs tranches successives, par l'émission de nouvelles Parts Sociales, contre paiement en numéraire ou en nature, par conversion de créances ou de titres convertibles, suivant exercice de warrants ou de stock-options, incorporation au capital de réserves (distribuables) de la Société ou de toute autre manière;

- déterminer la place et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix de l'émission dans les limites fixées par al Loi, les termes et les conditions de la souscription et du paiement des nouvelles Parts Sociales.

3) Par résolutions en date du 4 Avril, 2013 (les «Résolutions») le conseil de gérance a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de six millions trois cent quarante trois mille dollars des Etats-Unis (USD 6.343.000,-) pour le porter

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

de son montant actuel de dix sept mille dollars des Etats-Unis (USD 17.000,-) représenté par dix sept mille parts sociales d'une valeur nominale d'un dollars des Etats-Unis (USD 1,-) chacune,

à un montant de six millions trois cent soixante mille dollars des Etats-Unis (USD 6.360.000,-) représenté par six millions trois cent soixante mille (6.360.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollars des Etats-Unis (USD 1,-) chacune,

4) En vertu des pouvoirs conférés au conseil de gérance par l'article 5.3 des statuts.

Le conseil de gérance a autorisé la souscription de toutes les nouvelles parts sociales comme suit:

Six millions trois cent quarante trois mille (6.343.000) parts sociales en faveur de Nokia Corporation pour un prix de souscription total de six millions trois cent quarante trois mille dollars des Etats-Unis (USD 6.343.000,-)

5) Les six millions trois cent quarante trois mille (6.343.000) nouvelles parts sociales ont été entièrement souscrites et libérées par des versements en numéraire au compte de la Société de sorte que la somme de six millions trois cent quarante trois mille dollars des Etats-Unis (USD 6.343.000,-) a été mis à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

En conséquence le capital social est désormais fixé à six million trois cent soixante mille dollars des Etats-Unis (USD 6.360.000,-) représenté par six million trois cent soixante mille (6.360.000,-) parts sociales. Il s'ensuit que l'article 5.1 des Statuts est modifié et doit être lu comme suit:

" **5.1.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à six million trois cent soixante mille dollars des Etats-Unis (USD 6.360.000,-) représenté par six million trois cent soixante mille (6.360.000) parts sociales sous forme nominatives, ayant une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis (USD 1,-) chacune, souscrites et entièrement libérées."

Frais

Les frais, coûts, rémunération, et autres charges de quelque nature que ce soit, qui doivent être portés au compte de la Société par suite de cette augmentation de capital, sont estimés à trois mille cinq cents euros (EUR 3.500,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg à la date mentionnée au début de ce document.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite à la personne comparante, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ladite personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S.LECOMTE, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 8 avril 2013. Relation: LAC/2013/15869. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I.THILL.

Référence de publication: 2013048810/120.

(130059371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Defa International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.405.

—

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
LWM
Mandataire

Référence de publication: 2013051249/12.

(130063140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

Carbolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 82.947.

—

Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 18 avril 2013, Monsieur Yves BIEWER, Monsieur Cédric JAUQUET et Monsieur Giuliano BIDOLI, tous domiciliés professionnellement au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, ont été nommés Administrateurs en remplacement des Administrateurs démissionnaires LANNAGE S.A., société anonyme, représentée par Mr Yves BIEWER représentant permanent, VALON S.A., société anonyme, représentée par Mr Guy KETTMANN représentant permanent et KOFFOUR S.A., société anonyme, représentée par

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Mr Guy BAUMANN représentant permanent, tous domiciliés professionnellement au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Leur mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

Luxembourg, le 23.04.2013.
Pour: CARBOLUX S.A.
Société anonyme
Experta Luxembourg
Société anonyme
Cindy Szabo / Johanna Tenebay

Référence de publication: 2013051896/21.

(130063844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

Carbolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 82.947.

—

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23.04.2013.
Pour: CARBOLUX S.A.
Société anonyme
Experta Luxembourg
Société anonyme
Cindy Szabo / Johanna Tenebay

Référence de publication: 2013051897/15.

(130063845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

Carbolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 82.947.

—

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23.04.2013.
Pour: CARBOLUX S.A.
Société anonyme
Experta Luxembourg
Société anonyme
Cindy Szabo / Johanna Tenebay

Référence de publication: 2013051898/15.

(130063846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

COF, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 101.788.

—

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2013051906/11.

(130064045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

CH57 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 21, Zone d'Activités Am Bann.

R.C.S. Luxembourg B 74.627.

—

Les comptes annuels du 01/01/2012 au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013051903/10.

(130064023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

CMC Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 97.550,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 130.583.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013051904/9.

(130063677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

Codafra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 26.112.700,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 79.824.

—

En date du 09 avril 2013, l'Associé Unique de la Société a pris les décisions suivantes:

- Réélection de Edoardo Carlo Picco, au poste de gérant A, jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle approuvant les comptes annuels se terminant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014;

- Réélection de Daniela Conti, au poste de gérant B, jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle approuvant les comptes annuels se terminant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014;

- Réélection de Franca Conti, au poste de gérant B, jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle approuvant les comptes annuels se terminant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014;

- Réélection de CLERC S.A. au poste de Commissaire aux comptes, jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle approuvant les comptes annuels se terminant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CODAFRA S.à r.l.
Edoardo Carlo Picco
Gérant A

Référence de publication: 2013051905/21.

(130063644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

Christine Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 89.160.

—

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration de la société tenue en date du 18 avril 2013 que M. Marc SCHMIT, chef-comptable, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, a été nommé à la fonction d'administrateur en remplacement de Mme Geneviève BLAUEN-ARENDT, démissionnaire, avec effet immédiat. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

Sa cooptation sera soumise pour ratification à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des actionnaires.

Pour extrait conforme
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013051902/14.

(130063940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Canadian Inter-Trust Equities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 128.431.

—

Résolution prise par l'associé unique en date du 22 avril 2013

L'associé unique décide d'accepter la démission au poste de gérant avec au effet au 1 er février 2010 de:

- Monsieur Georges Gudenburg demeurant à L-2320 Luxembourg, 69, Boulevard de la Pétrusse,
- Monsieur François Brouxel demeurant à L-2320 Luxembourg, 69, Boulevard de la Pétrusse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Canadian Inter-Trust Equities S.àr.l.

Référence de publication: 2013051894/13.

(130063507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

Cassini S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5885 Hesperange, 359-363, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 161.333.

—

Les comptes annuels du 01/01/2011 au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013051899/10.

(130063573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

Calypso Fuchs Invest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 142.073.

—

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire du 23 avril 2013

- Il est décidé de clôturer la liquidation à la date du 23 avril 2013.

- Les livres et les documents sociaux seront déposés et conservés pendant une période de 5 ans à l'adresse suivante: 11, rue Aldringen L-1118 Luxembourg.

- Les sommes et valeurs revenant aux créanciers et dont la remise n'aurait pu être faite seront déposé à la Caisse de Consignation.

Certifié conforme et sincère
Pour CALYPSO FUCHS INVEST
BDO TAX & ACCOUNTING

Référence de publication: 2013051893/17.

(130063668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

Esmerald Partners I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 114.926.

—

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration de la société tenue en date du 18 avril 2013 que M. Marc SCHMIT, chef-comptable, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, a été nommé à la fonction d'administrateur de catégorie B en remplacement de Mme Geneviève BLAUEN-ARENDT, démissionnaire, avec effet immédiat. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016.

Sa cooptation sera soumise pour ratification à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des actionnaires.

Pour extrait conforme
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013051965/14.

(130063823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Demeures en Var S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 129.375.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013051935/9.

(130063557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

Doltan Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 134.336.

—

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013051938/9.

(130063832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

Art of Insurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8325 Capellen, 100, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 149.934.

—

L'an deux mille treize, le dix-neuf mars.

Par devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Art of Insurance S.A." (numéro d'identité 2009 22 26 019), avec siège social à L-8325 Capellen, 100, rue de la Gare, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 149.934, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 1 er décembre 2009, publié au Mémorial C numéro 52 du 8 janvier 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique),

qui désigne comme secrétaire Madame Miranda JANIN, employée privée, demeurant à Belvaux.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Modification du 1 er alinéa de l'article 4 des statuts, relatif à l'objet social, pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet, par l'intermédiaire de personnes physiques agréées, de pratiquer l'intermédiation en assurances, conformément à la loi du 6 décembre 1991 modifiée par la loi du 13 juillet 2005 sur le secteur des assurances".

2) Administrateurs.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier le 1 er alinéa de l'article 4 des statuts, relatif à l'objet social, pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet, par l'intermédiaire de personnes physiques agréées, de pratiquer l'intermédiation en assurances, conformément à la loi du 6 décembre 1991 modifiée par la loi du 13 juillet 2005 sur le secteur des assurances".

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Koenraad V AN DER BORGHT comme administrateur, respectivement administrateur-délégué de la société et de lui donner décharge pour l'exécution de ses mandats.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur Madame Andrée MOLITOR, administrateur de sociétés, née à Athus (Belgique) le 11 juin 1951, demeurant professionnellement à L-8325 Capellen, 100, rue de la Gare.

Par dérogation à l'article 12 des statuts, l'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur-délégué Monsieur Francis LAPORTA, agent d'assurances, né à Wilrijk (Belgique), le 9 mars 1950, demeurant professionnellement à L-8325 Capellen, 100, rue de la Gare, avec pouvoir de signature individuelle.

Les mandats des administrateur et administrateur-délégué ainsi nommés viendront à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2018.

L'assemblée constate en outre que l'adresse professionnelle des administrateurs Messieurs Francis LAPORTA et Philippe GUEIBE est désormais fixée à L-8325 Capellen, 100, rue de la Gare.

Frais

Le montant des frais, rmunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à mille euros (€ 1.000.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: J-M. WEBER, JANIN, RENTMEISTER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 26 mars 2013. Relation: CAP/2013/1091. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 8 avril 2013. Alex WEBER.

Référence de publication: 2013049542/64.

(130059281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Tectum S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 6, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg E 4.591.

—

L'an deux mille treize, le seize avril.

Ont comparu:

Monsieur Charles GRETHEN, ingénieur diplômé, né à Esch-sur-Alzette le 27 août 1951, demeurant à L-4174 Esch-sur-Alzette, 20 rue Mathias Koener,

Monsieur Henri GRETHEN, membre de la Cour des comptes européenne, né à Esch-sur-Alzette le 16 juillet 1950, demeurant à L-1340 Luxembourg, 6 place Winston Churchill,

et son épouse, Madame Blanche MOUTRIER, juriste, née à Luxembourg le 6 mai 1949, demeurant à L-1340 Luxembourg, 6 place Winston Churchill.

Lesquels comparants déclarent être les seuls associés de la société civile immobilière "TECTUM S.C.I.", établie et ayant son siège social à L-1340 Luxembourg, 6, place Winston Churchill, constituée suivant acte sous seing privé en date du 18 octobre 2011, publié au Mémorial C numéro 2898 du 26 novembre 2011, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro E 4591.

Les statuts ont été modifiés suivant acte sous seing privé en date du 3 juillet 2012, publié au Mémorial C numéro 1879 du 27 juillet 2012.

Ensuite les comparants, agissant en leurs dites qualités, représentant l'intégralité du capital social ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social d'un montant de TREIZE MILLE DEUX CENTS EUROS (€ 13.200,-) pour le porter de son montant actuel de SIX MILLE HUIT CENTS EUROS (€ 6.800,-) à VINGT MILLE EUROS (€ 20.000,-) par la création et l'émission de CENT TRENTE-DEUX (132) parts sociales nouvelles sans désignation de valeur nominale, donnant les mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Souscription et Libération:

Les associés décident d'attribuer les CENT TRENTE-DEUX (132) parts sociales nouvelles comme suit:

- Monsieur Charles GRETHEN	80 parts
- Monsieur Henri GRETHEN	30 parts
- Madame Blanche MOUTRIER	22 parts
Total:	132 parts

Les associés décident de réaliser cette augmentation de capital par un apport en numéraire.

Deuxième résolution

En conséquence de la prédite augmentation de capital, l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à VINGT MILLE EUROS (€ 20.000,-) représenté par DEUX CENTS (200) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Les DEUX CENTS (200) parts sociales sont souscrites par les associés comme suit:

- Monsieur Charles GRETHEN, cent parts sociales	100 parts
- Monsieur Henri GRETHEN, cinquante parts sociales	50 parts
- Madame Blanche MOUTRIER, cinquante parts sociales	50 parts
Total: deux cents parts sociales	200 parts

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, les comparants ont déclaré close la présente assemblée.

Référence de publication: 2013048975/46.

(130059388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

MGJL Sub Co 3 (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 136.986.

—

DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the eighth of April;

Before Us M e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

The private limited liability company ("société à responsabilité limitée") "MGJL Holding Co (Lux) S.à r.l.", established and having its registered office in L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 137.138,

here represented by Mr. Alvin SICRE, employee, with professional address in L-1160 Luxembourg, 28, Boulevard d'Avranches, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, declares and requests the officiating notary to act:

1) That the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") "MGJL Sub Co 3 (Lux) S.à r.l.", (the "Company"), established and having its registered office in L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 136.986, has been incorporated pursuant to a deed of Me Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on March 5, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 872 of April 9, 2008,

ant that the articles of association have been amended pursuant to a deed of the said notary Henri HELLINCKX, on September 2, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2565 of October 21, 2008;

2) That the share capital is set at three million Japanese yen (JPY 3,000,000.-) represented by three hundred (300) shares with a par value of ten thousand Japanese yen (JPY 10,000.-) each;

3) That the appearing party, represented as said before, has successively become the owner of all the corporate units of the Company (the "Sole Partner");

4) That the Sole Partner declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;

5) That the Sole Partner of the Company declares explicitly, the winding-up of the Company and the start of the liquidation process, with effect on today's date;

6) That the Sole Partner appoints himself as liquidator of the Company, and acting in this capacity, he has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

7) That the Sole Partner, in his capacity as liquidator of the Company, requests the notary to authentify his declaration that all the liabilities of the Company have been paid or duly provisioned and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore declares the liquidator that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown, and that remain unpaid, he irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities and that as a consequence of the above all the liabilities of the Company are paid;

8) That the Sole Partner declares that he takes over all the assets of the Company, and that he will assume any existing debts of the Company pursuant to point 7);

9) That the Sole Partner declares formally withdraw the appointment of an auditor to the liquidation;

10) That the Sole Partner declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled;

11) That full and entire discharge is granted to the manager for the performance of his assignment;

12) That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least at the former registered office of the Company in L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately nine hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le huit avril;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée "MGJL Holding Co (Lux) S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 137.138,

ici représentée par Monsieur Alvin SICRE, employé, avec adresse professionnelle à L-1160 Luxembourg, 28, Boulevard d'Avranches, en vertu de d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société à responsabilité limitée "MGJL Sub Co 3 (Lux) S.à r.l.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 136.986, a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, le 5 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 872 du 9 avril 2008,

et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Henri HELLINCKX, le 2 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2565 du 21 octobre 2008;

2) Que le capital social est fixé à la somme de trois millions de yens japonais (JPY 3.000.000,-) représentée par trois cents (300) parts sociales d'une valeur de dix mille yens japonais (JPY 10.000,-) chacune;

3) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenu successivement propriétaire de toutes les parts sociales de la Société (l'"Associé Unique");

4) Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

5) Que l'Associé Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;

6) Que l'Associé Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissent en cette qualité, il aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

7) Que l'Associé Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;

8) Que l'Associé Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 7);

9) Que l'Associé Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

10) Que l'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts sociales ou de tous autres valeurs seront annulés;

11) Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants pour l'exécution de leur mandat;

12) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. SICRE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 avril 2013. LAC/2013/16191. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 12 avril 2013.

Référence de publication: 2013048796/115.

(130059158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Günther Langer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6486 Echternach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 96.142.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013051334/9.

(130063028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

Haustüren und Fenster Design S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5540 Remich, 1, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 143.096.

—

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013051339/9.

(130063123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

HeldoLux Construction s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8552 Oberpallen, 2, Am Hoirbock.

R.C.S. Luxembourg B 129.033.

—

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013051341/9.

(130063026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Haustüren und Fenster Design S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5540 Remich, 1, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 143.096.

—

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013051340/9.

(130063144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

Henderson Diversified Income (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 133.443.

—

Les comptes annuels au 31 octobre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013051342/9.

(130063025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

McWane Luxembourg Technology, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.242.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 157.982.

—

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth day of March.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

McWane Luxembourg Holdings, S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 157.860 (the "Sole Shareholder"),

hereby duly represented by Mr. Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of "McWane Luxembourg Technology, S.à r.l.", a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 157.982 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed of the undersigned on 25 June 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2007 dated 13 August 2012.

II.- That the 1,095,000 (one million ninety-five thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 147,000 (one hundred forty-seven thousand United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 1,095,000 (one million ninety-five thousand United States Dollars) to USD 1,242,000 (one million two hundred forty-two thousand United States Dollars) by the issue of 147,000 (one hundred forty-seven thousand) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, subject to the payment of a global share premium amounting to USD 1,323,000 (one million three hundred twenty-three thousand United States Dollars) payable on the share premium account of the Company, out of which an amount of USD 14,700 (fourteen thousand seven hundred United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in kind;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

3. Subscription and payment by McWane Luxembourg Holdings, S.à r.l. of all the new shares by way of a contribution in kind;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved that the Sole Shareholder waives his right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 147,000 (one hundred forty-seven thousand United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 1,095,000 (one million ninety-five thousand United States Dollars) to USD 1,242,000 (one million two hundred forty-two thousand United States Dollars) to by the issue of 147,000 (one hundred forty-seven thousand) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each (the "New Shares"), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 1,323,000 (one million three hundred twenty-three thousand United States Dollars) payable on the share premium account of the Company (the "Share Premium"), out of which an amount of 14,700 (fourteen thousand seven hundred United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in kind by the Sole Shareholder of a global amount of USD 1,470,000 (one million four hundred seventy thousand United States Dollars) (the "Contribution").

Third resolution

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Shares and the payment of the Share Premium through the Contribution.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, here represented by Mr. Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe for the New Shares. The issue of the New Shares is also subject to the payment of the Share Premium. The New Shares as well as the Share Premium have been fully paid up by the Sole Shareholder through the Contribution.

Valuation

The net value of the Contribution amounts to USD 1,470,000 (one million four hundred seventy thousand United States Dollars) which is the USD equivalent of CAD 1,500,000 (one million five hundred thousand Canadian Dollars) pursuant to the exchange rate CAD/USD of 0.98 provided by the European Central Bank as at 13 March 2013.

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the Contribution has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

a) Mr. Charles F. Nowlin, with professional address at 2900 Highway 280, Suite 300, 35223 Birmingham, Alabama, United States of America, category A manager;

b) Mr. James M. Proctor, with professional address at 2900 Highway 280, Suite 300, 35223 Birmingham, Alabama, United States of America, category A manager;

c) Mrs. Céline Bonvalet, with professional address at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, category B manager;

d) Mrs. Annick Leblon, with professional address at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, category B manager;

all represented here by Mr. Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- McWane Luxembourg Holdings, S.à r.l.: 1,242,000 (one million two hundred forty-two thousand) shares.

The notary acts that all the shares mentioned above, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association so that to read as follows:

" **Art. 8.** The capital is set at USD 1,242,000 (one million two hundred forty-two thousand United States Dollars) divided into 1,242,000 (one million two hundred forty-two thousand) shares of USD 1.00 (one United States Dollar) each."

No other amendment is to be made to this article.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about two thousand four hundred Euros (2,400.- Euros).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-huitième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire public établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

McWane Luxembourg Holdings, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.860 Associé Unique»),

ici dûment représentée par M. Régis Galiotto, clerc de notaire, résidant professionnellement au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration ayant été donnée «ne varietur» par le mandataire, agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme déclaré ci-dessus, a requis du notaire soussigné d'acter comme suit:

I.- La partie comparante est l'associé unique de «McWane Luxembourg Technology, S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.982 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié du notaire soussigné du 25 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2007 en date du 13 août 2012.

II.- Que les 1.095.000 (un million quatre-vingt-quinze mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été préalablement dûment informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 147.000 USD (cent quarante-sept mille dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de 1.095.000 USD (un million quatre-vingt-quinze mille dollars américains) à un montant de 1.242.000 USD (un million deux cent quarante-deux mille dollars américains) par l'émission de 147.000

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

(cent quarante-sept mille) nouvelles parts sociales avec une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 1.323.000 USD (un million trois cent vingt-trois mille dollars américains) payable sur le compte de prime d'émission de la Société, duquel un montant de 14,700 USD (quatorze mille sept cents dollars américains) sera alloué à la réserve légale, la totalité devant être payée par un apport en nature;

3. Souscription et paiement par McWane Luxembourg Holdings, S.à r.l. de toutes les nouvelles parts sociales par voie d'apport en numéraire;

4. Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;

5. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique de la Société, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant pour lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 147.000 USD (cent quarante-sept mille dollars américains), afin de le porter de son montant actuel de 1.095.000 USD (un million quatre-vingt-quinze mille dollars américains) à 1.242.000 USD (un million deux cent quarante-deux mille dollars américains) par l'émission de 147.000 (cent quarante-sept mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune (les «Nouvelles Parts»), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 1.323.000 USD (un million trois cent vingt-trois mille dollars américains) payable sur le compte de prime d'émission de la Société (la «Prime d'Emission»), duquel un montant de 14.700 USD (quatorze mille sept cents dollars américains) sera alloué à la réserve légale, la totalité devant être payée par un apport en nature par l'Associé Unique d'un montant total de 1.470.000 USD (un million quatre cent soixante-dix mille dollars américains) Apport»).

Troisième résolution

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Associé Unique des Nouvelles Parts Sociales et le paiement de la Prime d'Emission au moyen de l'Apport.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par M. Régis Galiotto, prénommée, en vertu d'une procuration donné sous seing privé et déclare souscrire aux Nouvelles Parts. L'émission des Nouvelles Parts est également sujette à l'émission de la Prime d'Emission. Les Nouvelles Parts et la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par l'Associé Unique par le biais de l'Apport.

Evaluation

La valeur de l'Apport s'élève à 1.470.000 USD (un million quatre cent soixante-dix mille Dollars américains), étant l'équivalent USD de 1.500.000 CAD (un million cinq cent mille Dollars canadiens) conformément au taux de change CAD/USD de 0,98 fourni par la Banque Centrale Européenne au 13 mars 2013.

Cette évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration sur la valeur d'apport, qui restera annexée au présent acte afin d'être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'apport

Une preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire soussigné, qui le reconnaît expressément.

Intervention des gérants

Interviennent ensuite:

a) M. Charles F. Nowlin, avec adresse professionnelle sise au 2900 Highway 280, Suite 300, 35223 Birmingham, Alabama, Etats-Unis d'Amérique, gérant de catégorie A;

b) M. James M. Proctor, avec adresse professionnelle sise au 2900 Highway 280, Suite 300, 35223 Birmingham, Alabama, Etats-Unis d'Amérique, gérant de catégorie A;

c) Mme Céline Bonvalet, avec adresse professionnelle sise au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, gérante de catégorie B; et

d) Mme Annick Leblon, avec adresse professionnelle sise au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, gérante de catégorie B;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

tous représentés ici par M. Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Reconnaissent avoir été préalablement informé de l'étendue de leur responsabilité, engagés juridiquement en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, consentent expressément avec la description de cet Apport, son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, l'actionnariat de la Société est désormais réparti comme suit:

- McWane Luxembourg Holdings, S.à r.l.: 1.242.000 (un million deux cent quarante-deux mille) parts sociales.

Le notaire acte que toutes les parts sociales mentionnées ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider de résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, et l'Apport ayant été entièrement réalisé, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social est fixé à 1.242.000 USD (un million deux cent quarante-deux mille dollars américains) divisé en 1.242.000 (un million deux cent quarante-deux mille) parts sociales de 1.00 USD (un dollar américain) chacune.»

Aucune autre modification n'a été apportée à cet article.

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, de quelque type que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à environ deux mille quatre cents Euros (2.400.- Euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, A la suite de quoi le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg au jour indiqué en tête du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document au mandataire de la comparant, il a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte notarié.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande du comparant à l'assemblée, le présent acte notarié est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande du comparant, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 mars 2013. Relation: LAC/2013/13979. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

Référence de publication: 2013048770/232.

(130059120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Guardian Financial Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 159.446.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schuttrange, le 19 April 2013.

Référence de publication: 2013051321/10.

(130062603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

Global Palaces Investors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 140.830.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Pour Global Palace Investors S.à r.l.

Référence de publication: 2013051317/10.

(130062805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

ETF Luxembourg, Société Anonyme,

(anc. ETF, ETF - EUROVIA TRAVAUX FERROVIAIRES Luxembourg S.A.).

Siège social: L-4714 Pétange, 2, rue Eucosider.

R.C.S. Luxembourg B 51.824.

—

L'an deux mil treize, le vingt et un mars.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg).

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «ETF - EUROVIA TRAVAUX FERROVIAIRES Luxembourg S.A.» en abrégé «ETF» avec siège social à L-4714 Pétange, 2 rue Eucosider,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 51.824,

constituée sous la dénomination de «DDL» suivant acte reçu par Maître Reginald NEUMANN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 juillet 1995, publié au Mémorial C numéro 515 du 9 octobre 1995, page 24.707, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 décembre 2012, publié au Mémorial C numéro 242 du 31 janvier 2013, page 11.575.

L'assemblée est présidée par Madame Fabienne TINELLI.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Thibault DAXHELET.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Fabienne TINELLI.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste, une fois signée par les comparants et le notaire instrumentaire, restera ci-annexée pour être enregistrée avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les cent vingt-six mille quatre cent soixante-dix-neuf (126.479) actions, sans valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de cinq millions neuf cent soixante et un mille quatre cent trente-quatre euros (5.961.434.-€) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Modification de la dénomination et par conséquent modification de l'article 1 ^{er} des statuts.

Sur ce, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la société étant représentée à la présente assemblée, l'assemblée renonce aux formalités de convocation, tous les actionnaires représentés ou présents à l'assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination et par conséquent de modifier l'article 1 ^{er} des statuts pour lui conférer dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1 ^{er} .** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination «ETF».

Déclaration en matière de blanchiment

Les actionnaires / comparants déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Estimation des frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui seront supportés par la société en conséquence du présent acte est estimé à environ mille cent euros (1.100.-€). A l'égard du notaire instrumentaire, toutes les parties comparantes et/ou signataires des présentes se reconnaissent solidairement et indivisiblement tenues du paiement des frais, dépenses et honoraires découlant des présentes.

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, connues du notaire par leur nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signés: F. TINELLI, T. DAXHELET, K. REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 25 mars 2013. Relation: EAC/2013/4041. Reçu soixante-quinze euros 75.-.

Le Receveur (signé): M. HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME.

PETANGE, LE 15 avril 2013.

Référence de publication: 2013048578/63.

(130059375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Green Mile S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon Ier.

R.C.S. Luxembourg B 138.569.

—

Les comptes annuels au 31.12.11 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-2210 Luxembourg, le 19 avril 2013.

Conseil d'Administration

Référence de publication: 2013051332/11.

(130062643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

Hypothekenbank Frankfurt International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 30.469.

—

Les comptes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2013.

Référence de publication: 2013051345/10.

(130063082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

Hari S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5885 Hesperange, 359-363, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 70.195.

—

Les comptes annuels du 01/01/2011 au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013051346/10.

(130063393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

Green Consult Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8821 Rambrouch, Zone Industrielle Riesenhaff.

R.C.S. Luxembourg B 75.470.

—

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013051331/9.

(130063091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck